



## Traité Avoda Zara

### Michna 6 - Chapitre 3

מי שהיה ביתו סמוך לבית עבודת זרה, ונפל אסור לבנותו. כיצד הוא עושה: כונס לTOR שלו, ובונה; היה שלו ושל עבודת זרה, ידוע מחלוקת למחצה. אבניו ועציו ועפרו מטהMAIN כשרץ, שנאמר "שׁקֵץ תַשְׁקַצְנוּ וְתַעֲבַת תַהֲעֲבָנוּ" (דברים ז,כו). רבי עקיבא אומר, כנידה, שנאמר "תזרם כמו דווה, צא תאמר לו" (ישעיהו ל,כב) מה הנידה מטהMAIN במשא, אף עבודת זרה מטהMAIN במשא.

Un propriétaire dont la maison adossée à un temple d'idoles tombe en ruine ne devra pas la réédifier. Comment donc fera-t-il [pour reconstituer son bien] ? Il devra se placer (d'abord) en retrait [de quatre coudées] du voisinage, puis reconstruire. Si [le mur de séparation] appartient aux deux propriétés, il pourra mettre en compte la moitié de ce mur. [Le contact] des pierres, bois et mottes de terre rend impur à l'égal du contact d'un reptile, car il est dit (Dévarim 7,26) : « Tu l'auras (l'idole)

en abomination, elle est vouée à l'anathème », [comme un reptile]. Rabbi Akiva dit : [ces objets rendent impur] comme une femme Nidda, car il est dit (Yeha'ya 30,22) : « Tu les rejettaras (les idoles) comme une femme impure, et tu leurs diras de sortir ». De même que la femme menstruée rend impur celui qui la porte, de même l'idole une fois portée.

### La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)

